

autre, M. Omar demande que le nom de son pays soit ajouté à la liste des auteurs du projet de résolution.

53. M. CHIRILA (Roumanie) rappelle que son pays a été victime, il y a trois ans, d'inondations catastrophiques et qu'à cette occasion de nombreux Etats et organisations lui avaient manifesté leur sympathie et apporté une aide. Par esprit de solidarité, la Roumanie coopérera avec les autres Etats et les organismes de l'ONU pour aider les pays du Sahel. Le Gouvernement roumain a décidé d'accorder à chacun des pays de la région une aide en produits alimentaires et en médicaments.

54. Il faut espérer que l'examen de la situation dans la région soudano-sahélienne fournira au pays même l'occasion de coopérer pour créer les conditions nécessaires au redressement économique de la région et empêcher que la catastrophe ne se reproduise; aux efforts de la communauté internationale doivent s'ajouter ceux des pays intéressés eux-mêmes. M. Chirila se déclare convaincu que, pour apporter l'aide nécessaire aux pays en voie de développement, il faut que la coopération entre les Etats et les institutions spécialisées soit renforcée. La délégation roumaine appuie le projet de résolution.

55. M. HOSNY (Egypte) appuie les mesures recommandées par les représentants de la Haute-Volta et de la FAO et par M. Morse et signale que l'Egypte, dans la mesure de ses moyens, a fourni une aide aux pays touchés par la sécheresse. L'assistance bilatérale et multilatérale est nécessaire pour protéger les populations de ces pays et empêcher la catastrophe de s'abattre à nouveau sur eux. Tout le monde s'accorde à reconnaître que la communauté internationale n'a pas fait des efforts suffisants pour venir en aide aux pays en voie de développement et surtout aux moins avancés d'entre eux, catégorie à laquelle appartiennent les six pays de la zone soudano-sahélienne. M. Hosny demande donc instamment à la communauté inter-

nationale de mettre en œuvre le programme approuvé par les six chefs d'Etat des pays intéressés, et elle souhaite que le rapport de la mission composée des représentants de plusieurs pays donateurs qui est chargée d'évaluer les besoins du Sahel pour la période 1973-1974, rapport dont a parlé le représentant de la FAO, soit communiqué aux membres de l'Assemblée générale. La délégation égyptienne espère que le projet de résolution à l'examen sera approuvé et rapidement mis en application.

56. M. ČABRIĆ (Yougoslavie) déclare que c'est avec plaisir que sa délégation a participé à l'élaboration du projet de résolution A/C.2/L.1290. La situation qui règne dans la région soudano-sahélienne est particulièrement affligeante, mais beaucoup d'autres régions du monde souffrent également de la misère et risquent elles aussi d'être frappées par des catastrophes analogues ou même pires. Les six pays de la région soudano-sahélienne sont parmi les moins avancés des pays en voie de développement et leur situation est encore aggravée par le fait qu'il s'agit de pays sans littoral. L'action coordonnée entreprise par ces pays et leurs efforts pour appliquer eux-mêmes un programme de mesures sont dignes d'éloges. Il faut espérer qu'ils obtiendront de la communauté internationale les ressources nécessaires et la Yougoslavie appuie leurs initiatives à cet effet.

57. Le projet de résolution répartit exactement la responsabilité des tâches entre les diverses institutions et contient un appel aux gouvernements développés pour qu'ils prennent les mesures voulues. Le représentant de la Yougoslavie espère que ce projet sera non seulement adopté mais appliqué intégralement. Il faut souhaiter que le cas du Sahel fournisse l'occasion d'incorporer à la Stratégie internationale du développement des mesures nouvelles visant à promouvoir la sécurité économique collective.

La séance est levée à 13 heures.

1531^e séance

Mercredi 10 octobre 1973, à 15 h 20.

Président : M. Zewde GABRE-SELLASSIE (Ethiopie).

A/C.2/SR.1531

Hommage à la mémoire de M. Wilfred C. Jenks, directeur général du Bureau international du Travail

1. M. CHEVRON (Organisation internationale du Travail) remercie le Président des condoléances qu'il a exprimées, à la séance précédente, au nom de la Commission, à l'occasion du décès de M. Jenks.

POINT 101 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen de la situation économique et sociale de la région soudano-sahélienne victime de la sécheresse et mesures à prendre en sa faveur (suite) [A/9178, A/C.2/L.1290]

2. Le PRESIDENT annonce que les délégations de la Gambie, du Guatemala, de l'Argentine, de la Jordanie, de la Jamaïque, d'Haïti et du Kenya se sont jointes aux auteurs du projet de résolution A/C.2/L.1290.

3. M. HEYWARD (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) rappelle qu'à la séance précédente le Ministre de l'agriculture de la Haute-Volta s'est référé aux besoins des enfants dans la région soudano-sahélienne. Les très jeunes enfants se ressentent en effet particulièrement de la pénurie de certains types d'aliments et des maladies qui en résultent et ils ont par conséquent un taux de mortalité beaucoup plus élevé que les autres groupes de population. Dans le cas de la région soudano-sahélienne, des problèmes urgents apparaissent essentiellement dans les camps et les installations temporaires autour des villes ou des points d'eau où les femmes, les enfants et les vieillards sont restés tandis que les hommes emmenaient leurs troupeaux vers le sud. Ces problèmes portent aussi bien sur la réhabilitation nutritionnelle que sur les compléments nutritionnels; ils diminueront à mesure

que la population nomade reviendra dans les régions de pâturage, mais on peut craindre qu'ils ne réapparaissent en 1974 dans la période qui se situe entre les récoltes. Le volume total d'aliments spéciaux requis, entre 10 000 et 20 000 tonnes, est minime par rapport aux quantités totales de céréales dont la région a besoin, mais ces aliments sont essentiels pour la santé et la survie des très jeunes enfants. Certains jeunes enfants ont besoin d'être réhydratés et la fréquence des maladies courantes dans la région, telles que la rougeole et la méningite, est en ce moment beaucoup plus élevée du fait de l'affaiblissement général des groupes de population vulnérables. L'acheminement des secours d'urgence pose des problèmes complexes d'organisation et les pays de la région auront également besoin d'assistance pour faire face aux dépenses locales.

4. En ce qui concerne les besoins à moyen et à long terme, une assistance est nécessaire pour augmenter l'approvisionnement en eau potable, surtout dans les zones agricoles. En coopération avec le PNUD, le FISE contribue au forage et à l'approfondissement des puits dans ces zones ainsi que dans les zones nomades. Un certain nombre des pays sinistrés ont demandé une assistance pour renforcer leurs services de santé, en particulier par la création d'équipes sanitaires mobiles. Il faudra aussi prévoir une assistance en matière de services de santé et d'enseignement au cas où l'on organiserait des programmes de réinstallation.

5. L'assistance en provenance de sources bilatérales, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales a été importante. Il faut espérer que les plans pour 1974 tiendront davantage compte des besoins particuliers des enfants. Le FISE lui-même a consacré environ 700 000 dollars à l'assistance, dont 300 000 dollars ont été prélevés par le Directeur général sur le Fonds de réserve pour les secours d'urgence et 400 000 dollars ont été transférés du budget ordinaire. Ces ressources ont été consacrées à l'envoi de fournitures médicales, en particulier des fluides de réhydratation et des aliments, et au paiement de dépenses locales; l'OMS a fourni des conseils dans le domaine médical et a offert ses services en ce qui concerne l'alimentation des enfants; l'acheminement des fournitures a été coordonné avec la FAO. Les programmes ordinaires d'assistance du FISE dans les pays sinistrés représentent au total environ 2,5 millions de dollars par an; certains des projets seront modifiés pour faire face à la situation d'urgence, mais si l'on veut satisfaire aux besoins des enfants de la région, il faudra que l'assistance double ou même triple à l'avenir. Dans un certain nombre de pays, les comités nationaux pour le FISE ont déjà recueilli des fonds et coopèrent avec un groupe d'organisations non gouvernementales en Europe pour lancer une importante campagne d'appel de fonds à la fin du mois d'octobre. Des contributions gouvernementales ont été sollicitées par les centres d'assistance au nom de l'ensemble du système des Nations Unies; on n'a pas encore alloué de proportion bien définie de ces contributions pour faire face aux besoins des enfants. Dans cette expectative, le Secrétaire général et le Directeur général de la FAO ont convenu que le FISE pourrait solliciter directement un certain nombre de gouvernements pour leur demander une assistance d'urgence.

6. M. WANG Tzu-chuan (Chine) dit que la famine menace des dizaines de millions d'habitants de la région

soudano-sahélienne et que le relèvement de la population agricole et de l'élevage présente des difficultés considérables. Le peuple chinois appuie toutes les mesures prises pour lutter contre les catastrophes naturelles qui se sont produites dans la région.

7. Depuis le mois de mars, date à laquelle cette région a été désignée zone sinistrée, l'appel lancé par les gouvernements des pays touchés a reçu un écho dans le monde entier; de nombreux pays africains leur ont fourni une aide financière et matérielle de leur propre initiative et le peuple chinois leur a fait parvenir des aliments, des médicaments et d'autres secours par les voies appropriées. Ces concours sont un témoignage éloquent de l'esprit d'unité, d'amitié et d'assistance mutuelle qui anime les pays en voie de développement. La délégation chinoise appuie l'action déjà entreprise par les organismes des Nations Unies, ainsi que les mesures adoptées par le Conseil économique et social à ses cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions pour faire face aux besoins à moyen et à long terme de la région. Il semble que la région ait surtout besoin d'assistance pour rétablir la production, reconstruire des logements, développer l'irrigation, l'agriculture et l'élevage et équiper la région sinistrée pour qu'elle soit mieux à même de lutter contre les fléaux de la nature. En offrant une assistance et en mettant au point des mesures spéciales à l'intention des pays les moins avancés, l'Organisation des Nations Unies devrait veiller à ce que ses ressources soient affectées aux besoins les plus urgents et à ce qu'elles soient utilisées avec efficacité.

8. La délégation chinoise appuie le projet de résolution et espère qu'il sera adopté à l'unanimité. Elle constate avec plaisir que, sous la direction de leurs gouvernements, les peuples de la région sahélienne ont pris des mesures efficaces et ont déjà obtenu des résultats. Ils se montreront sans nul doute capables de triompher de l'adversité où les ont plongés les excès de la nature, de retrouver l'équilibre d'une vie économique normale et de promouvoir le développement régulier de l'agriculture et de l'élevage à un rythme relativement rapide.

9. M. DOO KINGUE (Programme des Nations Unies pour le développement) dit que le PNUD possède un bureau dans chacun des pays de la région soudano-sahélienne et a pu ainsi mesurer l'étendue du drame. M. Doo Kingué a lui-même constaté, au cours de ses visites dans cette région, combien les populations et l'économie de ces pays avaient souffert. Il a assisté aux récentes réunions intergouvernementales qui ont eu lieu à Ouagadougou, et en particulier à la réunion des ministres du 7 au 10 septembre, et à la Conférence des chefs d'Etat des six pays touchés par la sécheresse, les 11 et 12 septembre. Les gouvernements des pays sinistrés ont mis minutieusement au point le programme présenté en annexe à la note du Secrétaire général (A/9178) et décrit par le Ministre de l'agriculture de la Haute-Volta, le coordonnateur pour la région. Ils ont fait un effort remarquable pour assurer une action concertée et parvenir à des résultats.

10. L'assistance que le PNUD fournit à la région est substantielle eu égard à ses ressources. Dans le programme régional du PNUD en Afrique pour les années 1974 à 1976, les activités concernant directement les pays soudano-sahéliens et portant sur des projets conçus pour résoudre les problèmes liés à la sécheresse

représentent plus d'un quart des ressources planifiées. Si le projet de résolution dont la Commission est saisie est adopté, le PNUD fera tout ce qui est en son pouvoir pour répondre aux appels qui lui sont adressés aux paragraphes 8 et 9 du projet. Il convient de souligner que les ressources du PNUD proviennent des contributions volontaires des Etats Membres et d'espérer qu'ils sauront se montrer généreux à la Conférence de 1973 pour les annonces de contributions au PNUD, qui doit avoir lieu le 30 octobre.

11. M. ROUGE (France) dit que le débat a d'abord pour objet de faire le point de la situation dans les pays du Sahel et ensuite de prendre des dispositions pour l'avenir en vue d'aider à restaurer l'économie de ces pays sur des bases saines. La France entretient depuis longtemps des relations d'amitié avec ces pays et la délégation française a exposé en détail devant d'autres organismes des Nations Unies les vues du Gouvernement français sur la situation et les mesures qu'il a déjà prises. Outre l'assistance que'il a fournie par l'intermédiaire de la FAO et dont il est rendu compte dans les tableaux annexés au rapport de la FAO reproduit dans l'annexe I au document A/9178, le Gouvernement français a fait parvenir à ces pays des vivres et du matériel de transport par accord direct avec les gouvernements intéressés; l'assistance qu'il leur a fournie jusqu'à présent, non compris sa quote-part dans l'aide de la CEE et dans celle du PAM, s'élève à plus de 20 millions de dollars. La France a l'intention de poursuivre ces activités et le Président de la République a déclaré que l'aide française serait manifeste et exemplaire.

12. La restauration de l'économie de la région soudano-sahélienne se présente comme un défi à surmonter par la collectivité internationale et comme l'occasion de mettre en œuvre un effort sans précédent de coopération internationale. La délégation française sait gré au Secrétaire général d'avoir désigné M. Morse pour diriger le Bureau spécial du Sahel constitué au Secrétariat de l'ONU et approuve entièrement les objectifs de ce bureau (A/9178, par. 13). La mission confiée à la FAO en matière de secours immédiats a été incontestablement utile. De l'avis de la délégation française, le rôle du Bureau spécial du Sahel est d'abord d'établir une coordination entre les divers organismes des Nations Unies, en particulier entre le PNUD et la FAO qui, la délégation française l'espère, se rangeront sans arrière-pensée sous son autorité. Le rôle de ce bureau est aussi d'aider les gouvernements donateurs et les organisations non gouvernementales à éviter les doubles emplois et assurer la cohérence de leur action. Les organismes français intéressés sont résolus à se tenir en liaison étroite avec lui.

13. Néanmoins, la délégation française s'inquiète un peu de certains aspects de l'activité de ce bureau. En vertu de la résolution 1797 (LV) du Conseil économique et social, le Bureau spécial est appelé à jouer uniquement un rôle de coordination au sein du système des Nations Unies. Le projet de résolution (A/C.2/L.1290) l'indique clairement puisque son paragraphe 3 précise qu'il est chargé de la coordination des efforts des organismes des Nations Unies et puisqu'au paragraphe 16 les gouvernements et les organisations gouvernementales et non gouvernementales sont invités à coopérer pleinement avec le système de coordination établi par le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, qui est

également chargé de formuler un programme. Or ce programme existe déjà; il a en effet été établi lors d'une des réunions qui se sont tenues à Ouagadougou et à laquelle ont assisté des représentants de la plupart des organisations d'aide étrangère qui avaient fait connaître leur intention de prendre part à son exécution. Le Gouvernement français, pour sa part, a d'ores et déjà pris des dispositions dans ce sens et a l'intention de financer un certain nombre de projets en 1973, y compris une étude concernant le développement des cultures vivrières en Mauritanie, des opérations de sylviculture au Mali et un projet d'irrigation agricole au Sénégal. En outre, des experts français se rendront dans ces pays pour étudier des projets susceptibles d'être financés par le Fond d'aide et de coopération en 1974.

14. C'est pourquoi la délégation française aimerait savoir ce qu'il faut entendre exactement lorsqu'il est dit, au paragraphe 17 de la note du Secrétaire général (A/9178), que le Bureau spécial contribuera à l'élaboration d'un programme complet à moyen et à long terme, étant donné en particulier qu'on dit, au paragraphe 14, qu'il a commencé à analyser les activités envisagées en sus des projets proposés par le Comité permanent inter-Etats. S'il faut entendre par là que l'Organisation des Nations Unies modifie les programmes et les priorités adoptés par les gouvernements, il sera très difficile à la délégation française d'appuyer une telle activité. Il appartient aux seuls gouvernements de déterminer leurs besoins et d'établir un programme propre à les satisfaire.

15. La délégation française approuve la plupart des idées figurant dans le projet de résolution. La seule exception est la suspension du repaiement des obligations financières des gouvernements de la région soudano-sahélienne, dont il est question au paragraphe 6. Le Gouvernement français, en tant que principal créancier des pays intéressés, n'a jamais été et n'a pas l'intention de devenir un créancier impitoyable. Son rôle à la présidence de divers groupes réunis pour étudier la situation des pays insolvables lui a en général valu la reconnaissance des pays débiteurs. Il ne peut cependant accepter comme principe général qu'un pays se trouvant dans une situation difficile soit automatiquement dégagé de l'obligation de rembourser ses dettes. Les dettes résultent d'un contrat entre le débiteur et le créancier et les conditions de ce contrat ne peuvent être modifiées que par des négociations entre les parties intéressées. En fait, il est dans l'intérêt des pays bénéficiaires eux-mêmes que l'acceptation de leurs obligations internationales ne soit pas remise en question par l'application du principe suggéré au paragraphe 6.

16. M. MACKENZIE (Royaume-Uni) dit qu'à la tristesse qu'il éprouve pour le sort tragique de la population soudano-sahélienne se mêle un sentiment de fierté devant la rapidité avec laquelle la communauté internationale a réagi pour faire face à la situation dans cette région. Il est regrettable qu'il ait fallu que la sécheresse sévisse pendant plus de cinq ans pour qu'on prenne conscience du problème; il importe que le système des Nations Unies trouve le moyen d'alerter l'opinion publique mondiale plus rapidement à l'avenir, ainsi que l'a suggéré le Secrétaire général dans la note¹ qu'il a présentée au Conseil économique et social, lors de la

¹ E/5263.

cinquante-quatrième session, à propos du concept de la sécurité économique collective.

17. Lorsqu'il a eu connaissance de la situation en mai 1973, le Gouvernement britannique a immédiatement versé une somme de 750 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale créé par le Directeur général de la FAO et une somme de plus d'un million de dollars au Fonds établi par la CEE; il a en outre versé une contribution au PAM; la Royal Air Force, pour sa part, a fourni son aide pour le transport des vivres. Maints autres pays ont pris des mesures analogues.

18. Tous les intéressés reconnaissent que des mesures à moyen et à long terme s'imposent. La délégation britannique sait gré au Secrétaire général d'avoir créé rapidement le Bureau spécial du Sahel. Ce bureau aura pour tâche complexe de coordonner les activités entreprises dans les six pays de la région où de nombreuses institutions spécialisées des Nations Unies et le Comité permanent inter-Etats se sont mis à l'œuvre, et le représentant du Royaume-Uni lui souhaite un plein succès. De l'avis de la délégation britannique, le paragraphe 16 du projet de résolution revêt une importance particulière.

19. De façon générale, ce projet de résolution a pour but de souligner que la région soudano-sahélienne doit bénéficier de secours prioritaires d'urgence. Il existe cependant de par le monde d'autres régions sinistrées et M. Mackenzie estime que ce fait aurait dû être davantage mis en évidence dans le projet de résolution. Se référant au dernier membre de phrase du paragraphe 3, le représentant du Royaume-Uni dit qu'il aimerait avoir l'assurance que la tâche envisagée dans le projet de résolution pourra être menée à bien avec les fonds mentionnés au paragraphe 18 de la note du Secrétaire général (A/9178). Enfin, M. Mackenzie pense, comme le représentant de la France, que le paragraphe 6 du projet de résolution devrait être examiné plus avant et remanié. La délégation britannique préférerait que ce texte se rapproche davantage de celui du programme élaboré à Ouagadougou.

20. M. CHATENAY (Banque internationale pour la reconstruction et le développement) dit que le projet de résolution dont la Commission est saisie sera porté aussitôt que possible à l'attention du Président de la BIRD et à celle du Conseil d'administration de l'AID. L'AID est chargée de toutes les opérations du Groupe de la Banque mondiale dans la région, à l'exception de deux ou trois projets au Sénégal. Les crédits octroyés par l'Association ne portent aucun intérêt et sont remboursables en 50 ans, y compris un délai de grâce de 10 ans, avec des frais d'administration de 0,75 p. 100 sur les sommes déboursées; comme les opérations dans la région du Sahel sont de date récente, il n'y a pas eu de remboursement du principal, mais seulement des frais administratifs de 0,75 p. 100. En juin, l'AID a envoyé une mission dans la région soudano-sahélienne qui, à son retour, a recommandé que des crédits supplémentaires soient approuvés pour des projets prioritaires dans l'immédiat. Des missions techniques ont ensuite été envoyées pour examiner et évaluer ces projets et mettre au point les mécanismes de financement, y compris l'utilisation des institutions financières nationales; pour accélérer le processus, les crédits ont été négociés sur place. Le Conseil d'administration de l'AID est maintenant saisi de propositions concrètes pour des crédits nouveaux s'élevant à 12,5 millions de

dollars et une décision interviendra à ce sujet dans les trois semaines qui viennent. A titre exceptionnel, ces crédits financeront à 100 p. 100 les dépenses totales des projets et seront payables immédiatement. L'AID étudie également le moyen d'accélérer les projets en cours. Les mesures prises par le Groupe de la Banque mondiale tiennent compte des conditions climatiques ainsi que de la situation financière et des besoins des populations de la région soudano-sahélienne. En outre, les activités du Groupe sont coordonnées avec celles des institutions spécialisées des Nations Unies qui opèrent dans la région, en particulier la FAO et le Bureau spécial du Sahel. Par conséquent, le Groupe de la Banque mondiale a déjà agi dans la ligne des dispositions du projet de résolution (A/C.2/L.1290). L'AID a parfaitement conscience de l'importance d'une action rapide et des inconvénients graves que peuvent entraîner des délais; aussi, continuera-t-elle à veiller à ce que les fonds qu'elle gère soient utilisés dans les conditions les plus efficaces pour le profit des pays de la région soudano-sahélienne.

21. M. RATSIMBAZAFY (Madagascar) fait observer que l'opinion internationale a été largement informée de la situation qui règne dans la région soudano-sahélienne. Des mesures d'urgence ont déjà été prises et seront suivies de mesures à moyen et à long terme. Madagascar a émis des timbres spéciaux et la recette tirée de la vente de ces timbres, 22 000 dollars, a été versée aux pays de la région. Le Gouvernement malgache a parfaitement conscience des problèmes économiques et sociaux qui se posent à ces pays, étant donné que Madagascar a déjà été plusieurs fois victime de la sécheresse. La délégation malgache appuie le projet de résolution et espère que ses dispositions seront rapidement mises en application.

M. Arvesen (Norvège) prend la présidence.

22. M. POERWANTO (Indonésie) dit que sa délégation a appuyé les résolutions du Conseil économique et social [1759 (LIV) et 1797 (LV)] relatives à l'aide aux pays de la région soudano-sahélienne. C'est avec plaisir qu'il note que de nombreux organismes des Nations Unies et Etats Membres de l'Organisation ont répondu favorablement aux demandes d'aide formulées au nom de cette région. Le Gouvernement indonésien a fait un versement proportionné à ses moyens, qui sont limités. Cependant, malgré l'ampleur des secours, il semble que l'aide disponible ne suffira bientôt plus à répondre aux besoins de la région. La communauté internationale a encore beaucoup à faire pour remédier à la situation, et elle devra consentir une aide supplémentaire à moyen et à long terme pour permettre de faire face aux besoins, tant actuels que prévus. La délégation indonésienne espère donc que le projet de résolution sera adopté à l'unanimité.

23. M. MADDY (Guinée) dit que la sécheresse qui sévit dans la région soudano-sahélienne, où elle a causé la mort de centaines d'hommes, de femmes et d'enfants et décimé le cheptel, a frappé des pays qui sont parmi les pays en voie de développement les moins avancés. On estime à 4 millions de têtes les pertes totales en bétail et le déficit céréalier à 850 000 tonnes environ. Le correspondant d'une agence de presse, décrivant la situation qui règne dans la région, a témoigné que partout le sol était parsemé de cadavres de bovins qui étaient même empilés à l'abord des puits. La population

s'est vue réduite à manger des feuilles et les graines que les fourmis accumulent dans leurs fourmilières. La faim a obligé l'homme de l'ère spatiale à se conduire comme son ancêtre de la préhistoire.

24. M. Maddy rend hommage à toutes les organisations internationales et à l'ensemble de la communauté internationale pour l'aide généreuse apportée aux populations de la région soudano-sahélienne. Cette spontanéité et cette bonne volonté démontrent qu'il est possible de vaincre les maux dont souffre la planète. Mais l'œuvre bienfaisante de la communauté internationale aura été incomplète si elle n'est pas poursuivie afin d'éviter la répétition de telles calamités. C'est avec un réel plaisir que la délégation guinéenne accueille la déclaration par laquelle le Ministre des affaires étrangères de l'URSS a proposé, à la 2126^{ème} séance plénière, que les Etats membres permanents du Conseil de sécurité réduisent leurs budgets militaires de 10 p. 100 et utilisent une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement (point 102 de l'ordre du jour). La délégation guinéenne est convaincue que la proposition de l'URSS sera acceptée par d'autres Etats, de sorte que les pays en voie de développement bénéficient de la détente. A la lecture de la note du Secrétaire général, on est convaincu que l'Organisation des Nations Unies mettra tout en œuvre pour venir en aide aux pays de la région soudano-sahélienne. La délégation guinéenne adhère totalement au projet de résolution et elle espère qu'il sera adopté par consensus.

25. M. OLIVERI LOPEZ (Argentine) dit qu'à ce jour l'Organisation des Nations Unies et les organisations qui lui sont reliées ont affronté de façon exemplaire la grave situation qui règne dans la région soudano-sahélienne. Elles doivent maintenant s'efforcer d'empêcher qu'un tel désastre se reproduise et mobiliser les ressources internationales et nationales pour résoudre définitivement le problème. La communauté internationale doit montrer que le système des Nations Unies est capable de jouer un rôle préventif en exécutant des mesures à moyen et à long terme dans le cadre de la sécurité économique collective. Il faut espérer que le Bureau spécial du Sahel et le Comité permanent inter-Etats réussiront à coordonner leurs travaux et seront un modèle d'efficacité dans le domaine de la coopération internationale.

26. Le Ministre de l'agriculture de la Haute-Volta a exposé devant la Commission le programme d'action que les six pays touchés par le fléau ont mis au point. Les ressources financières destinées à l'exécution de ce programme doivent être suffisantes pour répondre à la situation. Les pays touchés par la sécheresse sont parmi les pays en voie de développement les moins avancés et l'aide qu'ils ont reçue par le passé n'a pas toujours produit les résultats attendus. La délégation argentine espère que, au stade encore assez incertain où en est la coopération internationale, les mesures prises par la communauté internationale pour aider la région soudano-sahélienne seront un brillant exemple de solidarité internationale.

27. M. RASAPUTRAM (Sri Lanka) dit que sa délégation apprécie toute la valeur des efforts déployés par la communauté internationale pour venir en aide à la population de la région soudano-sahélienne. Les opérations de secours seront suivies d'un programme intensif et bien coordonné de reconstruction et de re-

lèvement. Ce n'est qu'après l'achèvement de cette deuxième phase que la communauté internationale pourra être sûre de s'être acquittée de ses obligations. Il faut entreprendre d'importants travaux de recherche dans les domaines de l'agriculture, de la météorologie et de l'hydrologie pour empêcher qu'un tel désastre se reproduise. La communauté internationale et les organismes des Nations Unies doivent être prêts à aider les zones touchées par la famine à se reconstruire en vue d'un avenir meilleur. Les six pays de la région soudano-sahélienne se sont associés pour résoudre leurs problèmes, et leurs efforts doivent recevoir l'appui total des pays développés, des pays en voie de développement et des institutions internationales.

28. Sri Lanka connaît aussi une pénurie alimentaire due à de mauvaises conditions météorologiques; si la principale récolte de riz, qui sera faite en mars 1974, ne répond pas aux espérances, la crise s'aggravera. Sri Lanka a demandé à certains organismes internationaux une aide à court terme et à moyen terme pour l'aider à réaliser son programme de développement, mais comme ces organismes opèrent dans un certain cadre ils ont répondu qu'ils ne pouvaient guère aider Sri Lanka s'il ne satisfaisait pas exactement à leurs critères. M. Rasaputram espère que les organismes compétents seront tout aussi disposés à aider les pays de la région soudano-sahélienne dans la seconde phase, lorsqu'il faudra reconstruire, qu'ils l'ont été dans la première phase, tant qu'il s'agissait d'opérations de secours. La délégation de Sri Lanka appuie sans réserve le projet de résolution.

29. M. KIRSHI (Yémen) dit que son pays est pleinement conscient de l'ampleur des souffrances endurées par la population de la région soudano-sahélienne, ayant lui-même connu la sécheresse au cours des quatre années passées. Toutefois, cette année, la nature a été généreuse; mais les pluies ont provoqué des inondations qui ont causé d'importants dégâts, et le Gouvernement de la République arabe du Yémen s'emploie actuellement à réparer les conséquences du désastre. C'est souvent que la communauté internationale doit faire face à des catastrophes de ce genre et qu'elle ne peut rien faire d'autre que secourir les victimes. Les organismes des Nations Unies, en particulier la FAO et le PNUE, doivent mettre au point des plans d'action préventive à long terme pour empêcher que de telles souffrances se répètent. La délégation du Yémen pense que le paragraphe 10 contient la disposition la plus importante du projet de résolution et témoigne de la plus grande prévoyance; elle appuie l'ensemble du projet de résolution.

30. M. FASLA (Algérie) dit combien son pays a apprécié les mesures de secours prises par divers organismes des Nations Unies pour faire face à la situation catastrophique qui règne dans la région soudano-sahélienne. Après les décisions à court terme qui ont déjà été prises il faut adopter les mesures à moyen et à long terme qui ont été exposées dans le programme élaboré à Ouagadougou. De plus, la communauté internationale doit aider les pays de la région soudano-sahélienne à prévenir la répétition d'une telle catastrophe. M. Fasla demande aux membres de la Commission d'adopter le projet de résolution par consensus.

31. M. JABER (Jordanie) dit que sa délégation partage l'inquiétude des orateurs qui l'ont précédé au sujet

de la situation qui règne dans la région soudano-sahélienne et qu'elle appuie tous les efforts entrepris par les organismes des Nations Unies, les gouvernements et les organisations non gouvernementales pour venir en aide aux pays touchés par le fléau. La catastrophe a démontré la fragilité de l'économie de ces pays et la totale insuffisance de leur infrastructure. La Jordanie, elle aussi, a connu une période de sécheresse, mais d'une intensité moindre que celle qui a frappé la région soudano-sahélienne. La production de blé de la Jordanie a diminué de 85 p. 100 et l'ensemble de sa production agricole a baissé de 45 à 50 p. 100. La Jordanie connaît donc bien les difficultés avec lesquelles les six pays africains en question sont aux prises. L'acuité de ces difficultés se trouve accrue du fait de la pénurie mondiale de denrées alimentaires et de la forte hausse des prix de ces denrées, en particulier du blé, dont le prix a doublé en un seul mois. Il est évident que le système des Nations Unies dispose maintenant de moyens accrus pour faire face à des problèmes économiques présentant un caractère d'urgence. Mais les mesures à moyen et à long terme exposées dans le projet de résolution sont également nécessaires.

32. M. SOGLO (Dahomey) dit que sa délégation appuiera le projet de résolution (A/C.2/L.1290). Son pays a envoyé des secours alimentaires au Niger et à la Haute-Volta non seulement par solidarité, mais aussi parce que, bien que la sécheresse ait également touché le nord du Dahomey, leurs maux étaient plus accablants. La communauté internationale apporte une aide généreuse mais insuffisante. Toutefois, les problèmes caractéristiques du Sahel touchent aussi les régions voisines et il est essentiel que les programmes à plus long terme soient conçus pour s'étendre à l'ensemble de la région soudano-sahélienne.

M. Gabré-Sellassié (Ethiopie) reprend la présidence.

33. M. VIEMERÖ (Finlande) dit qu'il est parfaitement clair que les problèmes de la région soudano-sahélienne n'appellent pas seulement des mesures à court terme mais également des programmes à long terme et à grande échelle. La délégation finlandaise est heureuse de noter que les organismes des Nations Unies ont mobilisé tous leurs moyens pour fournir une assistance à moyen et à long terme. Les discussions qui ont lieu dans le cadre de la FAO concernant la notion de sécurité alimentaire mondiale minimale devraient avoir des résultats positifs pour la région affectée.

34. Le Gouvernement finlandais participe à l'action des Nations Unies et aux efforts bilatéraux. Il a récemment expédié des quantités substantielles de céréales vers la région affectée et a inscrit au budget de 1974 des fonds supplémentaires pour aider la région. La délégation finlandaise examinera favorablement le projet de résolution et est certaine qu'on pourra y apporter de légères modifications qui lui permettent de recueillir l'unanimité.

35. M. AKSOY (Turquie) dit que c'est avec soulagement qu'on a constaté que la communauté internationale avait pu apporter les secours nécessaires pour écarter la famine de la région touchée. La délégation turque est heureuse de la formation du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel et du Bureau spécial du Sahel. Il est paradoxal, à une époque où les moyens de communication sont très développés, qu'il n'ait pas été tenu compte des signes

d'une sécheresse possible qui sont apparus vers le milieu des années 60 et que l'action mondiale n'ait été entreprise que lorsque la situation était devenue critique.

36. Il conviendrait de s'attaquer immédiatement à d'autres problèmes que connaissent ces pays. Il faudrait remettre en état les terres cultivables et arrêter ou du moins limiter l'avance du désert, mettre au point des semences adaptées au climat et au sol de la région et étendre les mesures de lutte contre le criquet pèlerin. La migration de la population des zones les plus touchées vers les centres urbains a entraîné des heurts entre les réfugiés et la population urbaine, conséquence de la sécheresse qui aurait pu être évitée si l'aide alimentaire était arrivée à temps. La détérioration naturelle et la surpopulation dans ce qui reste des terres agricoles et pastorales rendent difficile de réinstaller les migrants et, malgré l'exode rural, de graves problèmes de surexploitation des pâturages et des terres de culture persisteront par suite du taux élevé d'augmentation de la population.

37. La communauté internationale devrait aider les pays touchés à élaborer et à exécuter leurs plans de développement à long terme. Les mesures prioritaires devraient comprendre des programmes de logements à bon marché et des travaux faisant fortement appel à la main-d'œuvre pour réduire le chômage. Il faudrait aussi envisager de renforcer et de rééquiper le bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe. De nouveaux projets importants pourraient devenir nécessaires pour les pays limitrophes de ceux qui ont été le plus durement frappés par la sécheresse. Il faudrait chercher à mettre au point un système d'alerte et la communauté internationale devrait s'organiser de façon à répondre aux besoins immédiats et à long terme des pays dont les économies sont vulnérables aux forces de la nature.

38. M. TREVIÑO (Mexique) rappelle que son pays a été récemment frappé par des inondations et des tremblements de terre; néanmoins, reconnaissant la gravité de la situation dans la région soudano-sahélienne, il a envoyé de grandes quantités de semences de maïs amélioré au Tchad. La communauté internationale devrait continuer son aide généreuse aux pays frappés. La délégation mexicaine votera pour le projet de résolution.

39. M. HEWITT (Jamaïque) exprime la préoccupation de sa délégation pour le sort des habitants de la région soudano-sahélienne. La communauté internationale a compris les souffrances de la population de la région frappée par la sécheresse et il convient de féliciter tous ceux qui ont apporté leur aide. Malheureusement, l'assistance fournie jusqu'ici n'est pas suffisante pour résoudre les problèmes existants, ce qui est attribuable au manque de volonté politique et morale. M. Hewitt évoque un passage de la déclaration du Ministre des affaires étrangères du Soudan à l'Assemblée générale (2142ème séance plénière) illustrant l'insuffisance de la réaction internationale devant le désastre.

40. Deux questions vitales se posent aux Nations Unies : peut-on tolérer que persistent les terribles inégalités et les conditions inhumaines qui existent et, sinon, trouvera-t-on la volonté d'y remédier ? Le désastre a aggravé une situation déjà précaire et beaucoup des pays touchés étaient parmi les plus

pauvres du monde. Tous les pays devraient faire tout ce qui est en leur pouvoir pour apporter des secours. Quant à ce qu'il faut faire pour l'avenir, la délégation jamaïquaine appuie toutes les suggestions dont la Commission est saisie. Les stratégies à moyen et à long terme pour renverser le processus actuel sont celles que les pays en voie de développement suggèrent depuis des années, sans réaction positive de la part des pays riches. Le monde doit prendre, dans le domaine économique, la même sorte d'engagement qu'il commence à prendre dans les domaines politique et racial.

41. M. HAQ (Pakistan) dit que sa délégation, ayant patronné la résolution 1797 (LV) du Conseil économique et social, appuie pleinement les efforts faits pour aider les pays d'Afrique frappés par la sécheresse. Par suite des inondations récentes, le Pakistan, lui aussi, connaît une grave pénurie alimentaire.

42. La réaction de la communauté internationale aux deux désastres a été extrêmement généreuse. On s'occupe de résoudre les problèmes à court terme de la région soudano-sahélienne; il convient d'examiner avec soin ses difficultés à moyen et à long terme. Le problème des transports n'a pas été entièrement résolu; il faudrait d'autre part arrêter l'avance du désert et regagner des terres sur lui. Il est encourageant que le Bureau spécial du Sahel ait commencé ses opérations sous la direction dynamique du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale. M. Haq demande des éclaircissements sur qui reçoit les fonds réservés pour la location des locaux du Bureau spécial du Sahel et dont le montant est indiqué au paragraphe 20 du document A/9178, car il lui semble que le Secrétariat pakistanais fournir les locaux nécessaires. La délégation pakistanaise appuie le projet de résolution à l'examen.

43. M. PAUL (Haïti) dit que sa délégation est heureuse de l'action de la communauté internationale pour secourir les victimes de la sécheresse et espère que l'aide sera poursuivie.

44. M. ZACHMANN (République démocratique allemande) dit que son gouvernement envoie des aliments de haute qualité et des médicaments, dans le cadre d'une allocation globale de 4,1 millions de marks, au Mali, à la Haute-Volta, au Sénégal et au Niger, conformément à la demande du Secrétaire général et du Conseil économique et social dans ses résolutions 1759 (LIV) et 1797 (LV).

45. L'application de la proposition de l'Union soviétique tendant à réduire de 10 p. 100 les budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et à affecter une partie de l'économie ainsi réalisée à l'assistance aux pays en voie de

développement fournirait immédiatement les fonds nécessaires pour l'aide économique, en premier lieu aux pays victimes des catastrophes naturelles. La proposition aurait donc un effet positif pour les pays de la région soudano-sahélienne.

46. La délégation de la République démocratique allemande est d'une façon générale d'accord sur les grands objectifs et suggestions contenus dans le projet de résolution à l'examen.

47. M. AL-EBRAHIM (Koweït) exprime l'espoir que l'on continuera d'agir pour répondre aux besoins de la région touchée. Les catastrophes naturelles bouleversent les plans de développement des pays victimes et font tomber leur produit national brut. Il incombe à tous les pays d'aider à remédier aux conséquences des catastrophes naturelles. L'initiative de l'Organisation des Nations Unies est louable et devrait être poursuivie, car c'est l'instance appropriée pour organiser les activités de secours.

48. M. LAHLOU (Maroc) dit que le Gouvernement et le peuple marocains ont ressenti une vive émotion à la suite de la sécheresse qui a frappé une partie du continent africain et, bien que le désastre affecte également ses récoltes, le Maroc a fourni une aide alimentaire dans la mesure de ses moyens. L'homme doit chercher à maîtriser les forces de la nature. La délégation marocaine tient à se joindre aux auteurs du projet de résolution.

49. M. VERCELES (Philippines) dit que sa délégation appuie pleinement le projet de résolution par sympathie pour les victimes des catastrophes naturelles, auxquelles les Philippines sont elles aussi vulnérables. Il rend hommage à la communauté internationale pour la façon admirable dont elle a répondu aux catastrophes qui ont frappé la région soudano-sahélienne et le Pakistan il y a quelques mois.

50. Le projet de résolution est le plus complet de tous ceux qui traitent des catastrophes naturelles. L'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et les pays intéressés doivent coordonner leur action et envisager le problème dans son ensemble, de façon que l'aide produise le maximum d'effet, en particulier dans le cas des pays les moins avancés où les organismes des Nations Unies ont déjà entrepris des projets.

51. M. Verceles propose que les noms des six pays touchés — Haute-Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad — soient insérés après les mots "région soudano-sahélienne" au premier alinéa du préambule du projet de résolution.

La séance est levée à 17 h 30.